

EN DATE DU 2 octobre 2019

L'an deux mille dix neuf, le 2 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 septembre 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DAUBE François, QUERUEL Geneviève, BOUCHER Martial
ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine, DUHAMEL Agnès, ALLORGE Hervé

Absents excusés:
FAUCHER Laurent qui donne pouvoir Madame DAUBE François

Absents : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : BOUCHER Martial

Ouverture de séance à 20h30

1- Délibération pour les moyens de paiement en régie :

Il est proposé de revoir les différents moyens d'encaissement pour les régies et les titres communaux.

Les différents moyens de paiements proposés sont :

- 1- Le paiement par carte bancaire via Payfip : il permet le paiement par internet des titres émis et des régies , chaque encaissement a un coût de traitement.
- 2- Le prélèvement : il implique de demander aux redevables une autorisation de prélèvement à date définie pour régler la facture.
- 3- Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à l'évolution des différents moyens de paiement, les arrêtés de régies vont être revus en conséquence.

2- Délibération convention avec le SIVOS pour le ménage :

Suite à la réunion de conseil en date du 27 Février 2019, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIVOS pour l'entretien de la Mairie et de la salle des fêtes. Le nombre d'heures par mois est estimé à 6 heures.

Les heures effectuées seront transmises en novembre au Sivos pour le paiement à l'agent en décembre sur son bulletin de paie du SIVOS. Le SIVOS réalisera un mandat à la commune pour le paiement des heures et des charges y afférentes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention**
- **Précise que les sommes seront prévues au budget**

3- Délibération carte de bus :

Au 1^{er} septembre 2019, la région a prise en charge la gestion des transports scolaires ce qui implique l'achat par les parents de la carte de transports. Le coût de celle-ci est de 110 € pour les collégiens et lycéens et 55 € pour les maternelles et primaires.

Jusqu'à l'année dernière les cartes étaient établies par le syndicat de transport ou l'agglomération d'Evreux et le coût total du transport était supporté par la commune.

Lors de sa dernière réunion de SIVOS, celui-ci a décidé de rembourser les familles à hauteur de 70 % du montant payés sur présentation de facture.

Monsieur le Maire demande donc qu'elle position doit prendre la commune sur ce dossier. Le prix payé par les parents pour les collégiens et lycéens a été de 80 € et non 110 €, la somme de 30 € étant pris en charge par Evreux Porte de Normandie qui nous sera refacturée ultérieurement.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % du prix payé par les familles pour l'achat de la carte.

4- Délibération don :

Suite au décès d'une administrée, la commune souhaite faire un don à la ligue contre le cancer d'un montant de 25 € faisant suite à la volonté de la famille ne souhaitant pas de gerbe de fleurs.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide le versement d'un don de 25€ au profit de l'association de la ligue contre le cancer.**
- **Cette somme sera inscrite au compte 6574.**

5- Délibération achat terrain mairie :

Monsieur le Maire indique que la commune a démarré la procédure pour l'acquisition de la parcelle AC 231 derrière la Mairie.

Cet achat est fait pour l'euro symbolique à charge pour la commune de supporter l'ensemble des charges inhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide L'achat de la parcelle AC 231 derrière la Mairie d'une superficie de 23 m².**
- **Maître FLEURY notaire en charge du dossier, à demander le transfert de l'acte à une étude locale. La commune décide de mandater Maître Richard BERNIER notaire au Neubourg pour la signature de l'acte.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour l'acquisition de cette parcelle.**

6- Délibération pour convention EPFN :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec L'EPFN et les services communautaires pour l'avancement du dossier de réaménagement du centre bourg.

L'EPFN propose de prendre à sa charge une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique pour nous permettre d'avoir une meilleure idée globale de nos possibilités d'aménagement et du coût financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de faire réaliser l'étude par l'EPFN.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette étude.**

7- Evolution du SIVOS :

Monsieur le Maire informe que des discussions sont en cours pour faire évoluer notre SIVOS.

8- Points sur les terrains communaux :

Monsieur le Maire informe que la vente des deux terrains est en cours, les deux acquéreurs ont été contactés. Concernant la parcelle « les buttes » la commune avait au préalable pris contact avec la

SAFER informant du désir de vente et indiquant la nature de la parcelle afin que celle-ci ne soit préemptée, mais rien n'est encore défini.

Suite à des différences avec le futur acquéreur et des propriétaires voisins de la parcelle, la commune décide d'interdire la chasse sur la parcelle celle-ci étant à ce jour encore la propriété de la commune.

9- Points sur les travaux :

Le local technique subventionné dans le cadre de la DETR doit faire l'objet d'un permis de construire qui sera déposé prochainement.

Le dossier de demande de subvention pour des travaux à l'église auprès du Département au titre de mon village mon amour est en cours.

La Communauté de Communes a lancé un projet de réfection des murs de cimetière, après discussion il est décidé que nous allons déposer un dossier de candidature.

Une étude est en cours par la Communauté de Communes pour le problème des eaux au hameau du Mesnil Péan, après réception du mémoire technique nous pourrions déposer un dossier complet auprès du département pour la réalisation des travaux et une demande de subvention.

Le dossier des mares n'est toujours pas soldé, une nouvelle convention doit nous être adressée avec le coût réel de la prestation. Des photos de l'état actuel du chantier doivent être faites.

La clôture de l'école pose problème, des devis de réfection ont été déjà demandés pour un coût total d'environ 20 000 €. Il est demandé d'étudier la possibilité d'avoir des subventions et de contacter d'autres entreprises.

10- Points sur les commissions :

SIVOS : 64 enfants présents à la rentrée de septembre, les tarifs ont été revus au niveau de la cantine et de la garderie.

SALLE DES FETES : Une commande de vaisselle et de matériels pour la salle des fêtes a été réalisée, elle devrait être livrée dans les prochains jours avec mise en service lors du repas des aînés le 3 novembre prochain.

11- Questions diverses :

Madame ROHEE demande si une nouvelle demande de comptage a été faite pour la vitesse dans le village. Monsieur le maire va en faire la demande.

Un chemin communal derrière des propriétés au mesnil péan est en mauvais état, il sera demandé à l'agent communal d'aller voir ce qu'il est possible de faire pour le rendre plus accessible.

La mairie de fort Merville n'a pas encore répondu concernant le défibrillateur installé dans leur commune, la secrétaire va les relancer.

La séance est levée à 23h30.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent Pv à François DAUBE
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	